

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE  
LA NIÈVRE**

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 11 JUIN 2018**

Présidence de M. Alain LASSUS

---

*Le lundi 11 juin 2018, à 9 h 30, M<sup>mes</sup> et MM. les membres de la Commission Permanente du Conseil départemental de la Nièvre se sont réunis sous la présidence de M. Alain LASSUS, Président du Conseil départemental.*

*M. le Président :* Chers collègues, le quorum étant atteint, je vous propose de commencer.

Michel Veneau a donné pouvoir à Anne-Marie Chêne.

Catherine Mer a donné pouvoir à Pascale de Mauraige.

Carole Boirin a donné pouvoir à Daniel Rostein.

Jean-Louis Balleret a donné pouvoir à Vanessa Louis-Sidney.

Anne Vérin a donné pouvoir à Michel Mulot.

Joëlle Julien a donné pouvoir à Nathalie Forest.

Delphine Fleury a donné pouvoir à Daniel Bourgeois.

**Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 14 mai 2018**

*M. le Président :* Le premier point porte sur le procès-verbal de la Commission Permanente du 14 mai 2018.

Avez-vous des remarques à formuler ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

Vous avez sur table le dossier n°31 qui concerne une convention de partenariat avec le Tour Nivernais Morvan 2018, qui aurait lieu du 21 au 24 juin.

**RAPPORT N°1 : EXPERIMENTATION TERRITORIALE CONTRE LE CHOMAGE DE LONGUE DUREE – COMITE LOCAL DE L'EMPLOI ENTRE NIEVRE ET FORETS**

*M. Legrain :*

Le rapport vise à déterminer le montant du soutien financier aux actions menées par le Comité Local de l'Emploi Entre Nièvre et Forêts (CLE ENF). Dans ce cadre, une subvention de 25 000 € est proposée, pour contribuer au financement partiel du poste de chef de projet.

Le Département s'est engagé depuis 2013 aux côtés du projet d'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » sur le territoire de Prémery et de ses environs. Partageant l'ambition de ce projet et la volonté de créer les conditions nécessaires favorisant un accès effectif pour tout chômeur à un emploi durable et de qualité, le Département a réaffirmé, lors de la délibération du 24 octobre 2016, son soutien dans la démarche pour la mise en œuvre de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » sur son territoire.

L'objectif de cette expérimentation est de démontrer qu'il est possible, à l'échelle d'un territoire, sans surcoût pour les collectivités ou structures, de proposer à des chômeurs de longue durée qui le souhaitent un emploi en CDI à temps choisi en développant et finançant des activités utiles et non concurrentielles sur le territoire, et de répondre aux besoins des différents acteurs de ce territoire (habitants, entreprises, associations...).

Emise en premier lieu par l'association ATD Quart Monde, l'idée, toute simple, est que, s'il y a du chômage, c'est qu'il n'y a pas suffisamment d'emplois, et aussi que personne n'est inemployable, et que des financements sont possibles, au travers de l'argent consacré au chômage, et affecté à l'expérimentation.

Cette expérimentation est menée aujourd'hui par un triptyque organisationnel qui comprend plusieurs niveaux d'intervention :

1) Au niveau national, le projet est piloté par le Fonds d'expérimentation appelé Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, ou ETCLD. Cette structure gestionnaire a pour mission de sélectionner les territoires candidats, de financer la rémunération des salariés embauchés dans les entreprises conventionnées et de mettre en place des conventions avec l'État, les collectivités territoriales, les entreprises agréées et tout acteur assurant la mise en œuvre de l'expérimentation.

2) Au niveau du territoire, le pilotage est assuré par un comité local d'expérimentation, le Comité Local de l'Emploi Entre Nièvre et Forêts, ou CLE ENF, dont l'intervention est ciblée sur la mise en œuvre et le suivi de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » et sur le développement de toute action en rapport avec

cet objet. Ce comité est composé de tout acteur local concerné par les objectifs du projet (représentants de l'État, de collectivités locales et du service public de l'emploi, représentants des chambres consulaires, particuliers). Il est présidé par moi-même, est la Directrice est Marie-Laure Brunet. Ils constituent la direction opérationnelle du comité, direction chargée localement de la construction d'un consensus entre les acteurs du territoire.

Ses missions consistent à :

- déterminer la liste des demandeurs d'emploi volontaires pour participer à l'expérimentation et identifier leurs compétences et leurs projets professionnels ;
- animer la mobilisation et la cohésion des acteurs de l'emploi sur le territoire ;
- piloter et garantir le respect de la loi d'expérimentation au niveau local ;
- superviser le fonctionnement du dispositif en s'assurant de la performance de l'entreprise conventionnée,
- recenser les activités répondant à des besoins non satisfaits et non concurrentes des activités économiques existantes ;
- participer à l'évaluation du dispositif.

La structure doit aussi tout mettre en œuvre pour rechercher des activités semi-solvables qui n'entrent pas dans le champ concurrentiel des entreprises du territoire, comme les structures de l'insertion par l'activité économique.

Intervient également à ce niveau, l'Entreprise à But d'Emploi (EBE 58), avec deux missions principales que sont le recrutement à temps choisi des futurs salariés de la structure et la prospection de manière permanente pour les travaux et services utiles, répondant aux qualifications des personnes recrutées et aux besoins non satisfaits du territoire.

Les missions de l'EBE 58 restent similaires à celles d'une entreprise classique. Elle est constituée sous la forme juridique d'une association avec M. René Faust, Président, et M. Nicolas Alloin, Directeur. Elle est représentative du concept de l'économie sociale et solidaire.

En termes de résultats, 74 Contrats à Durée Indéterminée ont été signés depuis février 2017 à Prémery, siège de l'EBE 58, Entreprise à But d'Emploi58, avec comparativement, sur une année, 500 personnes embauchées sur les 10 territoires d'expérimentation.

Au vu du bilan positif des actions menées et de l'impact de ce dispositif d'expérimentation sur le territoire, il vous est proposé :

- d'accorder, au titre de l'exercice 2018, un soutien financier d'un montant de 25 000 € en fonctionnement au Comité Local de l'Emploi Entre Nièvre et Forêts (CLE ENF), pour la conduite de ses actions dans le cadre de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée »,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention 2018 entre le Département de la Nièvre et le Comité Local de l'Emploi Entre Nièvre et Forêts ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'attribution de ladite subvention.

*M. le Président :*

30 000 € avaient été accordés l'année dernière, et cette année la somme de 25 000 € est proposée, car nous sommes en train de mettre en place le modèle économique, et nous souhaiterions arriver progressivement à baisser cette participation dans le cadre d'un dialogue de gestion mené en bonne intelligence avec les acteurs concernés.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Je mets le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°2 : EMPLOI INSERTION : SIGNATURE DE LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR 2018**

*M. Bazin :*

La Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens, en matière d'emploi et d'insertion, pour 2018 intègre le nouveau dispositif des contrats aidés, les Parcours Emploi Compétences.

A l'échelle du Département, dans le cadre de sa politique d'insertion, ce sont 190 emplois de ce dispositif qui sont prévus sur l'année 2018, financés à 60 % au titre de l'Etat, et à 40 % au titre du Département.

En revanche, les Contrat Initiative Emploi, portés par le seul Département, ne répondent à aucun nouveau financement, car ce sont les crédits RSA qui sont transférés à une autre destination.

Les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion, qui représentent 80 % du RSA, sont confiés aux structures d'insertion par l'activité économique de la Nièvre, pour 111 contrats, soit un engagement financier maximum de 640 000 €.

Il vous est proposé de signer la convention proposée sur ces trois nouvelles entrées.

*M. le Président :*

Y a-t-il des questions ?

*M. Rostein :*

J'ai une question concernant le fond de ce rapport. Dans le volet n°1 de la convention, le Parcours Emploi Compétences repose essentiellement sur le secteur non marchand. Il y a 190 contrats réservés au Parcours Emploi Compétences, sur les 200 contrats individuels. Les 10 autres contrats concernent le Contrat Initiative

Emploi, qui, lui, contrairement au précédent, est fondé sur le secteur marchand. Au moment où l'on nous rebat les oreilles sur la reprise économique, je pense qu'il y a davantage de gisement d'emplois dans le secteur marchand actuellement que dans le secteur non marchand, notamment chez les collectivités, secteur soumis à des contraintes économiques lourdes.

C'est la raison pour laquelle je m'étonne un peu de la répartition des contrats. Il vaudrait mieux, me semble-t-il, envisager l'inverse ; c'est-à-dire privilégier le secteur marchand, qui peut offrir davantage d'emplois que le secteur non marchand, qui aboutit bien souvent à des impasses.

*M. Bazin :*

La réalité aujourd'hui de la structuration du chômage fait que, pour les cadres, on a un chômage quasi nul ; mais, pour ce qui concerne le temps partiel, le chômage de longue durée et l'accompagnement à l'emploi, on est sur de l'explosion. Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer optiquement, il y a toujours une vraie difficulté, et elle augmente et s'accélère, sur tous ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi. C'est donc pour cela qu'il faut faire l'effort sur cette tranche-là.

Mais je reconnais bien volontiers que les chiffres du chômage que l'on distille sont peu clairs ou peu commentés sur cet aspect des choses. On reste vraiment dans une logique qui est celle-là.

Les rapports sur l'insertion se succèdent, et l'on voit bien que l'on pourrait tourner en rond. L'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » prend le contrepied parfait de ce type de mesures. On essaie ici de positiver les dispositifs d'allocations, RSA ou autres. Nous avons atteint 74 emplois aujourd'hui à Prémery. Plusieurs autres territoires entrent dans la démarche. On peut tout à fait imaginer que dans deux ans cela pourrait atteindre dans la Nièvre 500 emplois.

Par ailleurs, les réflexions sur le revenu de base, auxquelles le Département participe, prennent le contrepied de ces dispositifs dans lesquels plus personne ne se retrouve. Il faut que l'on réinvente quelque chose. Or, le revenu de base et « Territoire zéro chômeur de longue durée » sont aujourd'hui les deux phares qui s'offrent à nous pour traiter ce type de situations.

*M. le Président :*

Depuis le début de l'année, contrairement à ce que l'on peut imaginer, nos chiffres de RSA sont en hausse. D'un côté, on nous explique qu'il y a la reprise, et de l'autre, nos chiffres RSA sur les trois premiers mois de l'année montrent une hausse en 2018 par rapport à 2017. Il y a ce qui est dit et ce que nous-mêmes nous enregistrons. La disparition des contrats aidés pourrait expliquer cette hausse dans les chiffres du RSA.

En matière de services à domicile, nous sommes à la veille d'une problématique pour toutes les associations d'aide à domicile qui employaient des contrats aidés, et qui connaissent des difficultés financières de ce fait.

Il faut aussi, en termes d'emplois, que les personnes soient employables et que les emplois proposés correspondent à leurs compétences. Si nous travaillons sur le revenu de base, pour l'équilibre social de ce département, dans lequel le taux de pauvreté est de 20 % supérieur au taux de pauvreté national (18, contre 15), il faut absolument trouver un outil qui va traiter la pauvreté, et qui permettra à ces personnes de se remettre à niveau et d'être à nouveau employables. L'expérimentation de Prémery m'intéresse. Nous allons essayer de vérifier sociologiquement ce qui se passe sur un territoire quand on remonte le niveau des personnes, et si cela amène quelque chose en termes de vie sociale sur le territoire. J'espère que nous allons être retenus pour une expérimentation sur le revenu de base, pour voir si cela permet d'effacer les problématiques terribles des personnes qui sont demandeurs d'emploi et qui sont « border line », et qui ont des périodes d'intermittence dans le travail, ne pouvant plus faire aucun projet, et connaissant des situations catastrophiques. L'idée est qu'il faut que l'on amortisse cela. Le parcours d'une personne qui sollicite les minima sociaux apparaît comme un parcours du combattant. Il faut que nous trouvions des solutions à ces problèmes, et je pense personnellement qu'il faut avant tout traiter la pauvreté.

Je propose que nous votions sur ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **RAPPORT N°3 : AIDES AUX MANIFESTATIONS AGRICOLES**

*Mme Guérin :*

Le Département soutient les actions de communication menées par les acteurs nivernais valorisant la production agricole et les métiers de l'agriculture et ayant un écho départemental, régional ou national.

A ce titre, il est prévu d'accorder la participation du Conseil départemental à trois événements :

- concours Modèles et Allures « AQPS Sprinter AQPS Sacré Show » à Decize, le 8 juin 2018, organisé par le Syndicat d'Elevage des AQPS de la Nièvre. La subvention demandée était de 7 000 €. Il est proposé une aide, à la hauteur de celle de l'année dernière, de 3 000 €.

- 50<sup>ème</sup> vente aux enchères de Yearlings de race Trotteurs Français, organisée le 30 août, sur le site du Marault par l'Association des Éleveurs de Trot du Centre Est. L'AETCE sollicite une aide de

2 000 € pour cet événement. Il est proposé un accompagnement à la hauteur de 1 000 €.

- Concours interrégional de la race bovine limousine, les 27 et 28 octobre, à Luzy, par le Syndicat des Éleveurs de la Race bovine limousine de Bourgogne. Ce concours est organisé tous les 4 ans. Il se fait traditionnellement sur Charolles pour la Bourgogne. Cette année, ce concours, avec plus de 200 bêtes présentées, originaires de Bourgogne, mais aussi du Massif central Sud, d'Auvergne Rhône-Alpes, de PACA, se déroulera à la grande halle du Luzy. Il est proposé d'accompagner cet événement à la hauteur de 1 000 €, sachant que le Conseil départemental de Saône-et-Loire accompagnera aussi le projet.

*M. le Président :*

Une forte participation a été constatée le 8 juin au concours AQPS de Decize, et il a été noté la participation d'éleveurs et d'entraîneurs étrangers, venant surtout du Royaume-Uni et d'Irlande.

Par ailleurs, à l'occasion d'un renouvellement, 7 ou 8 jeunes de moins de 30 ans sont passés dans l'équipe d'animation du concours, ce qui est à souligner.

Y a-t-il des remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

#### **RAPPORT N°4 : CONCOURS MEILLEURS APPRENTIS DE LA NIEVRE - SUBVENTION**

*Mme Guérin :*

Ce rapport répond à l'axe 1 du plan d'action 2016-2021 : « construire l'avenir économique de la Nièvre, créateur d'emploi », et il s'inscrit pleinement dans la priorité départementale « soutenir le développement économique et les emplois de demain ».

Il est proposé d'allouer la somme de 2 000 € au Groupement des Meilleurs Ouvriers de France de la Nièvre pour récompenser les meilleurs apprentis.

*M. le Président :*

Depuis cette année, c'est un Nivernais qui est devenu Président de l'association nationale, à savoir Jean-François Girardin, cuisinier réputé, né à Nevers, élève du lycée Jules Renard, et qui a notamment travaillé pendant trente-deux ans dans les cuisines du Ritz, à Paris.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°5 : PARTENARIATS DE COMMUNICATION ET DE SOUTIEN AUX RADIOS LOCALES**

*Mme Louis-Sidney :* Le présent rapport a pour objet le renouvellement annuel de partenariats de communication avec 6 radios associatives nivernaises pour un montant total de 12 000 €. La participation du Département demeure constante par rapport à l'année précédente.

Au niveau des destinataires, nous avons fait le choix d'accorder à FDL une subvention de 3 000 €, au lieu des 1 000 €, auxquels elle aurait pu être éligible selon sa nature. Il s'agit d'une avance sur trois ans, car la radio a rencontré quelques difficultés, qui sont aujourd'hui en voie de règlement grâce notamment à cette avance. Nous avons donc fait le choix d'accorder cette subvention, tout en restant dans une enveloppe constante, du fait du non-versement d'une subvention à Nevers FM, où, comme vous pouvez le savoir, diverses interrogations se sont fait jour par rapport au fonctionnement de cette radio. Cela nous a permis d'aider FDL d'une façon que l'on peut qualifier de conjoncturelle.

Nous poursuivons un soutien affirmé à la radio Bac FM, qui est unique sur notre territoire, et qui accompagne significativement les actions du Conseil départemental, en particulier en laissant l'antenne libre aux différents vice-présidents pour exposer leur politique très régulièrement.

*M. le Président :* La parole est à Daniel Rostein.

*M. Rostein :* Les partenariats avec les médecins sont toujours l'objet de controverses. On l'a vu lors du dernier débat au Conseil municipal de Nevers. Je ne veux pas faire de procès d'intention, mais dès qu'une collectivité signe un partenariat avec un média, que cela soit une radio locale, un journal, on a tendance à dire que l'on va privilégier ceux qui sont plutôt de la même affinité politique, et qui peuvent éventuellement promouvoir sinon des actions du moins des élus. Je pense qu'il serait plus pertinent de donner la même subvention à toutes les radios locales. L'action des radios associatives locales est reconnue dans la diffusion de l'information auprès de la population. Elles ont un rôle d'information important à jouer sur le plan local, mais je m'interroge sur la pertinence de partenariats différenciés selon la radio. En effet, je vois que l'on donne 5 000 € à Bac FM – je n'ai rien contre Bac FM –, mais pourquoi 5 000 € à Bac FM et 1 000 € aux autres ? Je préférerais qu'à l'avenir, la collectivité donne le même soutien à toutes les radios locales. Il y en manque, d'ailleurs, dans la liste.

*Mme Louis-Sidney :* Cette liste comprend les radios qui nous ont sollicités. Par ailleurs, Bac FM est une radio spécifique. J'ai demandé aux services de procéder à une analyse s'appuyant sur des critères tels que



l'importance de la structure, l'audience, le temps d'antenne consacré au Conseil départemental. Bac FM est la radio la plus écoutée sur le territoire. Elle est spécifique, car c'est une radio lycéenne, la seule sur la région. Elle nous accompagne de façon importante. Elle est aidée de façon plus substantielle que les autres, et dans un contexte où la Région a pu réduire un moment son soutien à cette radio. Sur le reste, le traitement est équitable, puisque les mêmes sommes sont versées aux radios, hormis FDL, qui, comme indiqué dans le rapport, a bénéficié d'une avance.

Nous avons demandé à chacune des radios de nous transmettre un rapport d'activité. Celui-ci a été analysé par le prisme des critères indiqués dans le rapport, ce qui permet d'objectiver la répartition des sommes de cette enveloppe, qui n'augmente pas.

*M. Rostein :* Disposez-vous des sondages Médiamétrie ?

*Mme Louis-Sidney :* Oui. Ils montrent d'ailleurs que Bac FM est la radio la plus suivie.

*M. le Président :* Selon leur nature, les radios ont plus ou moins le droit d'être aidées, et les subventions ne peuvent représenter qu'un certain pourcentage de leur activité. Jocelyne Guérin me dit qu'il correspond à 20 %. Je pense que la proposition d'attribution fait preuve d'un souci d'équilibre. La nature de Bac FM est particulière. Les autres radios que nous soutenons ont accès à la publicité. Bac FM doit s'équilibrer sans aucune publicité. Elles n'ont donc pas la même nature.

*M. Rostein :* Radio Nohain notamment ne figure pas dans la liste.

*Mme Louis-Sidney :* C'est une radio commerciale.

*M. le Président :* Des radios ont droit à un certain pourcentage de publicité, et à des subventions ou non. Des radios entièrement commerciales n'ont pas le droit de toucher des subventions. Il y a aussi des radios sans aucune possibilité de faire de la publicité. Les statuts de radios sont divers.

Je propose que Daniel Rostein ait accès aux dossiers, de façon à pouvoir vérifier si le travail de dialogue de gestion est correctement mené. Je pense qu'il faut que l'on ouvre les dossiers. Avec Vanessa Louis Sidney, si vous le souhaitez, vous pouvez consulter les dossiers.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°6 : COMMUNICATION PAR LE SPORT DE HAUT NIVEAU –  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHARITE  
BASKET 58**

*Mme Bézé :* Comme vous le savez, le club sportif de La Charité Basket 58 qui évolue en Nationale 1. Il intègre dès cette année le volet destiné à sa section amateur portée par l'US Charitoise Basket.

Il vous est proposé d'attribuer à La Charité Basket 58, au titre de l'année 2018, dans le cadre d'une convention de partenariat, une subvention d'un montant total de 85 000 €, dont 30 000 € ont déjà été versés à titre d'acompte en février 2018.

*M. le Président :* Y a-t-il des remarques ?  
Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté l'unanimité.**

**RAPPORT N°7 : CONVENTIONS D'OBJECTIFS – COMITES DEPARTEMENTAUX  
ET ASSOCIATIONS**

*Mme Bézé :* Ce rapport porte, dans le cadre des conventions d'objectifs, sur l'attribution de subventions au fonctionnement des comités départementaux et associations pour un montant de 262 650 €.

Il vous est proposé d'attribuer aux comités départementaux les subventions suivantes :

CD aéromodélisme : 600 €  
CD athlétisme : 5 000 €  
CD boulistes : 3 000 €  
CD canoë-kayak : 17 000 €  
CD cyclisme : 7 400 €  
CD cyclotourisme : 3 000 €  
CD FSGT : 4 500 €  
CD gymnastique : 5 800 €  
CD handball : 10 000 €  
CD handisport : 10 000 €  
CD judo : 11 000 €  
CD karaté : 3 200 €  
CD natation : 5 000 €  
CD pétanque : 8 000 €  
CD ski : 650 €  
CD tennis : 21 000 €  
CDOS : 10 000 €  
UNSS : 43 000 €.

Il est également proposé d'attribuer aux associations sportives les subventions suivantes :

Canoë Club Nivernais : 14 500 €

Golf public du Nivernais : 80 000 €.

Soit un total de 262 650 €.

*M. le Président :* Y a-t-il des remarques ? Monsieur Herteloup.

*M. Herteloup :* Peut-on avoir des précisions sur la FSGT ?

*M. le Président :* C'est une association de sports liée au milieu de l'éducation populaire. C'est la Fédération Sportive et Gymnique du Travail.

*M. Herteloup :* La presse a fait état récemment de la démission du président du Comité du Cyclisme. Avez-vous eu l'occasion de l'avoir au téléphone ?

*M. le Président :* Non. La seule chose que j'ai notée, c'est qu'il ne se plaignait pas du Conseil départemental. Il a plutôt des soucis avec d'autres collectivités, mais pas avec nous. Cela m'a un peu rassuré. Nous avons été très présents aux côtés de cette structure, comme me l'indique Daniel Bourgeois. Nous le verrons ce soir, car nous signons la convention avec le TNM.

*Mme de Mauraige :* A quoi correspond la subvention apportée au Golf du Nivernais ?

*M. le Président :* Elle vise à participer aux frais liés aux personnels. Nous finançons quatre personnes pour entretenir le golf, qui est la propriété du Département. La subvention représente 80 000 €, en diminution de 5 000 € par rapport à l'année dernière, dans une optique de responsabilisation.

Y a-t-il d'autres questions ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **RAPPORT N°8 : DEVELOPPEMENT DE L'ACTION CULTURELLE : SUBVENTIONS**

*M. le Président :* La parole revient à Jocelyne Guérin pour les subventions pour la culture. Elle prend la place au pied levé de Jean-Louis Balleret, qui est en congés.

*Mme Guérin :* Ravie de présenter ces dossiers. Vous savez mon attachement à la culture.

Il s'agit de voter ensemble aujourd'hui toutes les aides aux projets culturels sur les territoires, aux associations et à une communauté de communes, et aussi l'aide à l'édition.

Le premier dossier concerne l'**aide à la CAMOSINE**, pour l'aider, à cette période de l'année, dans ses frais de fonctionnement. Il s'agit de verser 50 % de la subvention prévue, soit 50 000 €, sachant que la subvention complémentaire pour cette année 2018 sera déterminée dès que l'on aura tous les éléments pour apprécier le dossier en termes de bilan d'activité de l'année précédente.

Nous allons par ailleurs accompagner diverses associations ou structures, dont voici la liste, par territoires :

### **- Sur la communauté de communes du Bazois Loire Morvan**

- Communauté de communes du Bazois Loire Morvan :

Festival « Les P'tites Scènes du Bazois », les 22, 23 et 24 juin 2018 à Châtillon en Bazois : 3 000 €

- Association « Pour l'Accordéon » :

Fête de l'accordéon, du 10 au 12 août 2018, Luzy : 1 300 €.

- Comité de territoire des Portes Sud du Morvan :

Activités 2018 : 3 000 €.

- Association « Eté musical en Sud Morvan » :

Festival « Le Vent sur l'Arbre », à Millay, Montaron, Saint-Honoré-les-Bains et Luzy, 17<sup>ème</sup> édition : 6 000 €.

- Association « Théâtre de l'Accalmie » :

4<sup>ème</sup> édition des Petites Flâneries à Saint-Seine – poésie, contes, théâtre : 1 000 €.

### **- Sur la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs**

- Compagnie du Globe :

Activités annuelles de la compagnie 2018 : 8 000 €.

- Association Clin d'œil :

Fête de la forêt à Brassay les 11 et 12 mai 2018 : 1 000 €.

- Association Musicalement Vôtre :

Les rendez-vous de l'opéra voyageur : 2 000 €.

- Association les Nuits Musicales de Bazoches du Morvan :  
28<sup>ème</sup> édition en juillet 2018 : 4 000 €.

**- Sur la communauté de communes Sud Nivernais**

- Office municipal de la culture de Decize :

Cet été à Decize – Saison 2018 : 4 000 €.

**- Sur la communauté de communes de Tannay-Brinon-Corbigny**

- Association « Les Fêtes de l'Abbaye »

28<sup>ème</sup> édition des Fêtes musicales de Corbigny, du 5 au 12 août 2018 :  
4 000 €.

- Association « Métalvoix » :

Projets 2018 : 24 000 €.

- Compagnie « Les Alentours Rêveurs » :

Saison de danse 2018 : 5 000 €.

- Association des jeunes artistes contemporains (ADJAC) :

14<sup>ème</sup> édition du festival « Chemin des Arts » et autres activités de  
l'association à Authiou : 4 000 €.

**- Sur la communauté de communes des Bertranges**

- Compagnie « Le Carambole Théâtre » :

Activités 2018 : 5 000 €.

- Association « Ni Vu ni Connu » :

Les Conviviales Art, Cinéma et Ruralité de Nannay : 11 500 €.

- Association Cumulus :

Festival Format Raisin : 7 000 €.

- Association Les Barricades mystérieuses, culture à Narcy :

Festival de guitare : 1 000 €.

Les subventions proposées au titre de **l'aide à l'édition** sont les  
suivantes :

- Société scientifique et artistique de Clamecy :

Bulletin annuel 2017 : 520 €.

- Association des Amis de Claude Tillier :

10<sup>ème</sup> numéro des cahiers Claude Tillier : 300 €.

- Les amis du Vieux Guérigny :

Tome XXX de la publication Marteau Pilon : 615 €.

- Association « Cerciacum » :  
« Mémé, raconte-moi Cercy » : 150 €.

- Les amis du Vieux Varzy :  
Bulletin n° 29 : 470 €.

Tous les territoires sont accompagnés, ceci sur un montant total de 149 855 €.

*M. le Président :*

Y a-t-il des demandes de précisions ?

La parole est à Daniel Rostein.

*M. Rostein :*

Le rapport, qui fait plus d'une trentaine de pages, souligne la richesse de l'activité culturelle de notre département, et il faut s'en réjouir.

La plupart des arts sont représentés (danse, musique, lecture, etc.). Mais les arts plastiques (sculpture, peinture, dessin) ne sont pas représentés dans notre catalogue d'actions soutenues. Je suis surpris, et j'avais déjà noté cette situation depuis quelque temps.

Par ailleurs, je m'étonne que nous n'ayons toujours pas le bilan et le compte de résultat de la CAMOSINE au titre de 2017, alors que nous sommes à la mi-juin 2018.

*M. le Président :*

Un nouveau directeur vient d'arriver à la CAMOSINE. Nous allons demander d'établir ce rapport.

Je partage votre point de vue ; nous avons un peu de mal sur les arts plastiques, même si nous aidons le Centre d'Art Contemporain à hauteur de 100 000 €. Mais, sur les territoires, peu de personnes s'orientent vers cette activité. Cependant, pour s'afficher, il faut des lieux d'exposition. Si nous prenons Decize, la ville n'a pas de musée, mais il y a cependant une dizaine d'expositions par an soit de sculptures soit de tableaux.

Il est vrai qu'il n'y a pas de demandes de subvention sur ce sujet, mais je pense qu'il y a cependant une offre culturelle sur le territoire. Il faudrait demander aux services d'en faire un recensement rapide (nombre, expositions habituelles...). Il y a donc une diffusion de tableaux et de sculptures.

*M. Herteloup :*

Je peux avoir la même analyse, mais si nous faisons le choix d'influer un peu ou d'aller à la recherche ou d'encourager le financement de ces pratiques, il faudrait que l'on se fixe aussi des objectifs. A savoir que l'exposition, c'est bien, la mise en œuvre, c'est bien, mais à quelle

population s'adresse-t-on ? Comment diffuse-t-on la culture ? Quel outil en fait-on ? Avec quels objectifs sur le territoire ?

*M. le Président :*

Il faut citer une autre initiative du Département, qui est le Muséobus.

Pour poursuivre sur le propos d'Alain Herteloup, on pourrait aussi regarder ce qui se fait dans le domaine des pratiques. Il serait intéressant de savoir dans quel endroit de la Nièvre on peut aller à des cours de dessin, ou à des cours de sculptures. En effet, il y a deux composantes : la diffusion et la pratique. Nous pourrions essayer de récolter ce type d'éléments.

Cela peut paraître faible. Autant il y a une certaine habitude à demander de l'argent lorsque l'on fait venir un groupe musical, autant il n'y a pas de réelle tradition à demander des crédits quand on organise une exposition. Mais elles existent quand même.

*Mme de Mauraige :*

Il y a une association sur Cosne, « Formes et Couleurs », qui maintenant produit tous les ans un salon qui est de bonne facture.

*M. le Président :*

Oui, en effet. Il y a probablement dans ces domaines plus de choses qu'on ne le croit, parce que ce n'est pas la tradition de demander des aides financières. L'essentiel, c'est qu'il y ait l'offre.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°9:**

**SOUTIEN A L'ASSOCIATION LA FOLLIGEOISE – SUBVENTION**

*Mme Bézé :*

Ce rapport a pour objet la participation du Département de la Nièvre à l'organisation de l'édition 2018 de courses à obstacles caritatives et d'allouer une subvention à l'association La Folligeoise, au profit de Leucémie Espérance 58.

Il vous est proposé d'attribuer une somme de 900 € à l'Association "La Folligeoise" pour l'organisation de cette manifestation programmée le samedi 8 septembre 2018.

*M. le Président :*

S'il n'y a plus d'observation, nous allons voter sur ce rapport.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°10: SOUTIEN A L'ASSOCIATION AMICALE DES SAPEURS  
POMPIERS DE CERCY-LA-TOUR**

*M. Mulot :*

Le présent rapport a pour objet d'engager, dans le cadre des actions spécifiques, son soutien au profit d'une manifestation présentant un intérêt départemental, à savoir le 100<sup>ème</sup> congrès départemental des pompiers de la Nièvre.

La subvention est exclusivement réservée à l'organisation du 100<sup>ème</sup> congrès départemental des pompiers de la Nièvre, qui se tiendra à Cercy-la-Tour.

En outre, l'amicale des Pompiers de Cercy-la-Tour s'engage à faire figurer dans tous les documents de communication, le logo du Conseil départemental de la Nièvre.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le principe de cette opération de communication,
- d'allouer la somme de 500 € à l'Amicale des Pompiers de Cercy-la-Tour.

*M. le Président :*

Y a-t-il des remarques ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°11 : SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – CENTRE SOCIAL ET  
CULTUREL DU PAYS CORBIGEOIS**

*M. Bazin :*

Ce rapport a pour objet la participation du Département de la Nièvre à l'organisation du projet « Chantons sous la toile ».

Il est proposé d'allouer les sommes de 1 000 € au centre social et culturel du Pays Corbigeois pour l'organisation, dans le cadre de ce projet, de deux ou trois concerts partagés entre la chorale du centre social et l'orchestre d'harmonie de Corbigny.

L'harmonie municipale de Corbigny organise un très bon travail, en général en lien avec le soutien de la fanfare de Lormes, qui fêtera ses 140 ans le 7 juillet prochain. Vous y êtes invités.

*M. le Président :*

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°12 : FONDS DEPARTEMENTAL D'ANIMATION CANTONALE –  
2EME REPARTITION**



*M. Bourgois :*

Ce rapport a pour objet de proposer la répartition des aides accordées aux associations organisatrices de manifestations diverses dans le cadre du programme Fonds Départemental d'Animation Cantonale.

La Commission doit se prononcer sur la deuxième répartition 2018 arrêtée par les conseillers départementaux pour les manifestations organisées dans leur canton et dont le montant est établi à 1 800 €. Les associations concernées figurent dans l'annexe au rapport.

Il vous est proposé :

- de valider la deuxième proposition de répartition par canton pour l'année 2018.
- d'attribuer aux différents bénéficiaires les subventions proposées par les conseillers départementaux pour un montant total de 1 800 €.
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération. Les crédits sont inscrits au chapitre 65.

*M. le Président :*

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **RAPPORT N°13 : REPARTITION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

*M. Mulot :*

Ce rapport porte sur la répartition des crédits réservés, lors du budget primitif des 26 et 27 mars 2018, à l'enseignement supérieur et aux associations œuvrant dans le domaine scolaire.

Concernant la faculté de droit, le Conseil départemental a œuvré avec la Ville de Nevers pour obtenir la décentralisation d'une formation DEUG de droit qui s'est concrétisée en 1987 avec une 1<sup>ère</sup> année prolongée par une 2<sup>ème</sup> année de droit. En 2006, une licence d'administration publique est créée avec une dizaine d'étudiants. Le Département soutient financièrement le fonctionnement de l'antenne de droit de Nevers depuis sa création en 1987.

Dans le cadre du Schéma Local Enseignement Supérieur et Recherche porté par l'Agglomération de Nevers, en partenariat avec le Département, il est demandé à l'Université de Bourgogne de créer une 3<sup>ème</sup> année de licence (L3) en droit afin d'avoir une filière droit complète sur le site de Nevers.

L'ISAT, créé en 1991, à l'initiative de Pierre Bérégovoy, s'inscrit dans le cadre de l'application du CPER 1989 - 1993 et du Schéma « Université 2000 » approuvé en octobre 1991 par le CIAT.

L'ISAT est la seule école publique d'ingénieurs en France spécialisée dans les transports et l'automobile dont la pédagogie est tournée vers

la haute technologie des transports, l'efficacité énergétique et la mobilité durable. L'établissement compte 700 élèves.

Le CNAM Bourgogne est un établissement public s'adressant à un public hétérogène en recherche de compétences susceptibles de répondre à une volonté d'insertion, de promotion ou de réorientation professionnelle.

Nevers Agglomération est le maître d'ouvrage du Schéma Local Enseignement Supérieur et Recherche. Ce Schéma Local, véritable feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la période 2017-2021, a été financé à parts égales entre Nevers Agglomération et le Département et élaboré conjointement.

Le Département apparaît donc comme un partenaire privilégié de Nevers Agglomération. Aussi, dans l'optique d'une nouvelle mission d'assistance technique pour la mise en œuvre du Schéma, Nevers Agglomération sollicite une subvention représentant 50 % du coût effectif global du marché de prestation intellectuelle (coût total : 26 592 €).

Au regard des éléments qui précèdent, les financements suivants sont proposés à la validation de la Commission permanente :

Université de Bourgogne - Licence en droit : 40 000 €. Nous avons fait l'impasse en 2017, mais les 40 000 € seront bien payés sur 2017.

Université de Bourgogne - Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports (ISAT) : 45 000 €

CNAM Bourgogne (Capacité en droit) : 20 000€

Agglomération de Nevers : 13 296 €

Projets éducatifs et université ISAT – laboratoire DRIVE (colloque FUTURMOB'2018) : 1 500 €.

Total : 119 796 €.

*M. le Président :*

Quelques petits commentaires. L'ISAT est la 34<sup>ème</sup> école d'ingénieurs sur plus de 150 écoles en France. Je pense que c'est un bon résultat. Il y a une dizaine d'années, ils n'étaient pas dans les 100 premiers.

Sur un autre point, comme vous le savez, l'année dernière, nous avons décidé de ne pas payer les 40 000 € de la faculté de droit, en raison du fort mécontentement qui était le nôtre quant à la façon dont nous avons été accueillis par M. le Président de l'Université de Bourgogne.

Au mois de janvier, M. Dauteribes directeur de la faculté de droit de Nevers m'indiquait qu'il ne pourrait pas équilibrer ses comptes, et il sollicitait l'attribution de la subvention. Ma réponse a consisté à dire que l'on remettrait ces 40 000 € en 2018, mais que nous souhaiterions disposer du compte administratif pour établir si des difficultés financières risquaient de se produire. Nous discuterons d'un éventuel

ajustement en remettant 40 000 € lors de notre décision modificative, mais nous vérifierons avant s'il est vrai que l'équilibre financier de la faculté de droit est lourdement menacé par le non-paiement de la subvention de 2017.

Sur le contrat avec l'Agglomération, c'était un renouvellement. Il y a un poste qui suit les dossiers universitaires au niveau de l'Agglomération, mais finalement on n'est plus dans le schéma, mais dans le suivi. Il faudra que nous ayons une réflexion pour savoir si c'est bien notre place, puisqu'à certaines reprises j'ai expliqué que la loi NOTRe ne nous permettait pas forcément d'intervenir sur ces dossiers. Il va falloir que nous vérifiions tout cela. Si c'est un partenariat entre l'Agglomération et le Département, il va falloir que l'on précise certaines modalités d'application.

La parole est à Daniel Rostein.

*M. Rostein :*

Au sujet de l'antenne de droit, tous les ans, le Conseil départemental s'associe à la remise des prix aux étudiants les plus méritants de l'antenne de droit. J'ai été destinataire d'une copie d'une lettre qui a été adressée à notre Président, provenant de M. Dauteribes. Il s'inquiétait de savoir si le Conseil départemental, comme les années précédentes, s'associerait à la remise des prix de fin d'année, et notamment la création d'un troisième prix, à l'initiative de M. Jean-Louis Balleret, d'après ce que je lis. Je voulais simplement avoir la position de notre collectivité sur cette remise des prix.

*M. le Président :*

Bien entendu. C'est quelque chose qui existait, et que nous allons continuer. J'ai rassuré M. Dauteribes, quand je l'ai vu, en lui disant que notre mouvement de colère ne le concernait absolument pas, et ne concernait absolument pas la faculté de droit de Nevers, mais concernait M. Bonnin, avec lequel les relations sont assez difficiles comme vous le savez.

*M. le Président :*

Y a-t-il d'autres remarques ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°14 : COLLEGES – FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT – REGLEMENT INTERIEUR**

*M. Mulot :*

Ce rapport a pour objet l'adoption du règlement intérieur concernant le Fonds Commun des Services d'Hébergement pour les collèges.

Le Fonds Commun des Services d'Hébergement permet aux collèges d'assurer la continuité de leur service de restauration en les aidant à procéder à l'achat de petits matériels de cuisine et à réaliser des réparations sur les équipements.

Ce fonds est alimenté par les cotisations des collèges, calculées sur la base d'un taux de 1,5 % appliqué sur le montant des recettes financières issues de l'ensemble des repas produits. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, le Département assure la gestion du Fonds Commun des Services d'Hébergement d'une part, en assurant l'encaissement des cotisations des établissements, et d'autre part, en effectuant la répartition des aides à l'acquisition de matériels ou de réparations des équipements de cuisine des 25 services de restauration dont il a la charge.

Actuellement, les cuisines des collèges produisent quotidiennement 7 900 repas, dont 1 600 pour le premier degré, soit un volume annuel de 1 181 200 repas. Jusqu'à ce jour, il n'existait aucun règlement d'intervention quant à la répartition de ces fonds.

Un groupe de travail, piloté par le vice-président en charge de l'Education, a réalisé ce règlement qui vous est proposé, dans l'objectif d'instaurer des règles définissant le cadre d'intervention suivant 2 axes :

- les réparations de matériel,
- le complément de matériels et d'équipements, s'appuyant sur trois critères :
  - . le solde du fonds à la date de la demande,
  - . le nombre de demandes des collèges pour les années N et N-1,
  - . le fonds de roulement de l'établissement.

Le présent règlement fixe ainsi le taux de cotisation applicable à toutes les recettes du service de restauration ainsi que les modalités d'attribution des subventions.

Sur ce dernier point, la priorité est donnée aux réparations des gros équipements de cuisine en tenant compte de l'état de vétusté du parc de matériels.

*M. le Président :*

S'il n'y a pas d'observations, nous allons voter.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **RAPPORT N°15 : GESTION DES DISPOSITIFS EN FAVEUR DES JEUNES - BIJ**

*M. Mulot :*

Ce dossier, porte sur l'attribution d'un financement de 44 000 € au bénéfice du Bureau Information Jeunesse de Nevers (BIJ 58) qui

assure la gestion et la répartition de différents dispositifs en faveur des jeunes pour le compte du Département.

La jeunesse est l'un des enjeux forts de la dynamique de territoire. La collectivité départementale a pour ambition de donner aux jeunes l'accès à une citoyenneté active et responsable, de lever les freins à leur insertion, en coordonnant l'action des acteurs du secteur et en renforçant les partenariats.

Sans vous faire lecture de la totalité du rapport, je passerai directement à la proposition qui vous est faite.

Il est proposé :

- d'accorder au Bureau Information Jeunesse de la Nièvre la somme de 44 000 € dans le cadre d'un fonds départemental qui sera réparti selon les critères déterminés par la collectivité départementale dans le cadre des dispositifs suivants :

- Dispositif Bourse BAFA : 4 000 €
- Dispositif initiatives jeunes : 5 000 €
- Dispositif J'BOX 58 :
  - . Bourse au permis de conduire : 30 000 €
  - . Bourse mobilité internationale : 5 000 €.

*M. le Président :*

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°16: CHANTIERS DE JEUNES – SUBVENTION FEDERATION REMPART BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**

*M. Mulot :*

Le présent rapport concerne l'attribution d'une subvention à une association pour la mise en place de quatre chantiers de jeunes. Le montant de l'aide accordée s'élève à 4 000 €.

Sont concernés les édifices suivants :

- Château de Moulins-Engilbert,
- Château de Sainte-Parize-le-Châtel,
- Parc Adam de La Charité-sur-Loire,
- Eglise Saint-Pierre, à Larochemillay.

Il vous est proposé :

- d'accorder à la fédération REMPART Bourgogne Franche-Comté une aide de 4 000 €, pour la mise en place des chantiers de jeunes, en été 2018, pour la restauration des fortifications de La Charité-sur-

Loire, de l'église de Larochemillay, ainsi que des châteaux de Moulins-Engilbert et de Sainte-Parize-le-Châtel.

*M. le Président :*

Pas de demande de prise de parole ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°17 : DECISIONS CONCERNANT LES DEMANDES DE REMISES DE DETTES : ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE, PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP ET AIDE SOCIALE GENERALE**

*M. Bazin :*

Une demande de remise de dette a été instruite par le site d'action médico-sociale de Decize puis présentée à l'avis technique du Service gérontologie - handicap du 3 mai 2018. Ce dernier est chargé de proposer un avis à la Commission Permanente pour délibération.

Dans le cadre de son plan d'aide APA, une personne bénéficiait d'un plan d'aide à domicile en mode gré à gré. Lors du contrôle d'effectivité, le site référent a constaté qu'aucune heure d'intervention en gré à gré n'avait été effectuée sur la période du contrôle.

Il vous est proposé de valider l'avis émis par le Service gérontologie – handicap le 3 mai 2018, qui a préconisé une exonération totale d'un trop-perçu d'un montant de 881,52€ pour la personne redevable.

*M. le Président :*

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°18 : FORMATION INITIALE AUPRES DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX POUR PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES**

*M. Bazin :*

Il est proposé la signature d'une convention avec le GRETA de manière à permettre la poursuite de la professionnalisation des accueillants familiaux pour personnes âgées et adultes handicapés, par la mise en place, d'une formation initiale obligatoire d'une durée de 42 heures répondant au référentiel réglementaire de formation. Cette dernière doit avoir lieu après l'obtention de l'agrément et dans un délai de 24 mois suivant celle-ci. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, 30 nouvelles familles sont en attente de la formation initiale.

Le coût total de la formation pour le Département s'élèverait à 14 994 € pour la durée de la convention signée avec le GRETA, soit

4 998 € sur 2018 et 9 996 € sur 2019, pour la formation de 30 accueillants familiaux, soit 499,08 € par stagiaire.

*M. le Président :*

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°19 : GESTION DES DROITS DE CHASSE DANS LES FORETS DEPARTEMENTALES**

*Mme Guérin :*

Le Conseil départemental est propriétaire de sept forêts qui représentent un patrimoine forestier de 334 ha. Le droit de chasse est attribué pour une durée de 6 ans, et les baux de chasse actuels arrivent à terme en 2018. Une procédure de mise en location doit être menée pour la période 2018 à 2024, et la liste des locataires doit être entérinée par la Commission Permanente.

Un avis de publicité a été publié le lundi 19 mars 2018 dans le *Journal du Centre* mentionnant la date limite du dépôt des candidatures au 13 avril 2018. Dix-sept candidats ont retiré un dossier de candidature et onze propositions ont été adressées au Département : dix étaient recevables, et la onzième est arrivée après le 13 avril 2018.

Après l'ouverture de ces prix, chaque lot a été attribué à un locataire à l'exception du lot n°3 à Sardy-les-Epiry, car aucun candidat ne s'est manifesté.

Il vous est proposé d'accorder le droit de chasse pour la période 2018 à 2024 aux locataires suivants :

- La société communale de chasse de Château-Chinon Campagne pour le lot n°1 « La Forêt du Briot », composé d'une forêt de 46 ha sur la commune de Château-Chinon, pour un montant de 801 €/an,
- La société de chasse « La Diane Morvanelle » pour le lot n°2 « le Mont Preneley », qui est un massif forestier de 105 ha sur les communes de Glux-en-Glenne et Villapourçon, pour un coût de 850 €/an,
- Le groupement des chasseurs de Préporché pour le lot n°4 « Le Crot du Vouavre », composé d'une forêt de 60 ha sur la commune de Saint-Honoré-les-Bains, pour un coût de 2 162 €/an,
- M. Patrick Pruvot pour le lot n°5 « le Bois des Troches », composé d'une forêt de 75 ha sur la commune de Vitry-Laché, pour un coût de 2 000 €/an,
- M. Joseph Iandiorio pour le lot n°6 « Terres du Vernet », composé d'une peupleraie de 32 ha sur la commune de Decize, pour un coût de 1 510 € / an,
- La société de chasse de Chaumard pour le lot n°7, qui est composé de 4 ha de forêts sur la commune de Chaumard, pour un coût de 40 €/an.

Le montant total annuel des recettes issues des baux de chasse sera de 7 363 €, soit 44 178 € sur la période de 2018 à 2024, avec une augmentation de 29 %.

*M. le Président :* Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°20 : SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE « LE BROCHET BICHOIS »**

*Mme Bézé :* Ce rapport a pour objet la participation du Conseil départemental à l'organisation de la grande fête populaire de la pêche et de différentes compétitions, ainsi qu'un grand concours pour les jeunes, ouvert à des jeunes en situation de handicap.

Cet événement constitue une grande fête populaire et d'envergure nationale, avec les présences des équipes de France seniors et vétérans, de l'équipe de France handipêche et de nombreux pêcheurs titrés au niveau national, européen et mondial, qui vont contribuer au rayonnement du Bazois et de notre département.

Il vous est proposé d'allouer la somme de 2 000 € à l'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique « le Brochet Bichois ».

*M. le Président :* Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°21 : CESSION A TITRE GRATUIT D'UN VEHICULE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT (CDAD)**

*Mme Augendre :* Afin de permettre au Conseil départemental de l'Accès au Droit (CDAD) d'assurer la tenue des permanences sur la Nièvre, il vous est proposé de lui céder à titre gratuit un véhicule de service Fiat Punto immatriculé CF-968-TH renouvelé cette année pour les déplacements en dehors de Nevers de l'agent coordinateur.

En raison de contraintes d'organisation et de moyens insuffisants liés à un renouvellement de personnel et limitant très fortement les possibilités de déplacement, le CDAD rencontre aujourd'hui des difficultés pour assurer les permanences sur le territoire tenues par l'agent coordinateur de la structure.

Le Président du Tribunal et la personne concernée remercient vivement le Conseil départemental.



Le CDAD intervient sur 11 permanences sur le territoire, rendant ainsi un service particulièrement utile aux populations, dont celles qui n'ont pas de véhicules ou qui sont très isolées. Il était donc important de pouvoir maintenir ces permanences décentralisées, puisque la seule alternative était à un moment donné de ne faire des permanences qu'à Nevers. Je tiens donc à exprimer les remerciements de la structure envers le Conseil départemental.

*M. le Président :*

J'ai rencontré à plusieurs reprises le Président, qui m'a fait part de toutes les difficultés qu'ils ont. Le CDAD est extrêmement important, car on touche ici à l'accès aux droits. 11 permanences ont lieu sur nos bourgs centres, et c'est fondamental. Ils nous remercient.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°22 : REALISATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE SUR LA RD 40 A NEVERS (RUE DU 13<sup>ème</sup> DE LIGNE) - CONVENTION**

*M. Herteloup :*

Afin de réguler les flux de circulation générés par les nouvelles activités sur le site de l'ancienne caserne Pittié, et en particulier par la piscine communautaire, le Département de la Nièvre et Nièvre Aménagement ont décidé d'établir une convention ayant pour objet de déterminer les modalités de réalisation des travaux d'aménagement du carrefour giratoire à l'angle de la RD 40 et de l'avenue Rossel. Cette convention emporte autorisation de réaliser des travaux sur le domaine public appartenant au Département de la Nièvre.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver les termes de la convention (ci-annexée) relative à la réalisation d'un carrefour giratoire sur la RD 40 à Nevers ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution.

*M. le Président :*

Cela ne coûte rien pour le Département.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°23 : CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION D'UN  
TOURNE-A-GAUCHE SUR LA RD 10 A CHATILLON-EN-  
BAZOIS**

*M. Herteloup :*

Afin d'assurer en sécurité la desserte de la surface commerciale BI1 à Châtillon-en-Bazois, l'aménagement d'une voie centrale de tourne-à-gauche sur la RD10 est apparu nécessaire.

La société Schiever a obtenu, en date du 29 mars 2016, un permis de construire, ayant pour objet la construction d'un supermarché à l'enseigne BI1 et d'une station de carburants.

Afin de réguler les flux de circulation générés par cet ensemble commercial sur la RD10, le Département de la Nièvre et la société Schiever ont décidé d'établir une convention ayant pour objet de déterminer les modalités de réalisation des travaux d'aménagement d'une voie centrale de tourne-à-gauche. Cette convention emporte autorisation de réaliser des travaux sur le domaine public appartenant au Département de la Nièvre.

Il vous est proposé d'approuver les termes de la convention relative à la réalisation d'une voie centrale de tourne-à-gauche sur la RD10 ;

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*M. le Président :*

Cela ne coûte également rien à la collectivité.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°24 : MODIFICATIONS DU PROGRAMME DE TRAVAUX DE  
GROSSES REPARATIONS SUR OUVRAGES D'ART**

*M. Herteloup :*

L'objet du rapport est de proposer des ajustements de crédits en fonction, notamment, du bilan des consultations actuellement réalisées et des modifications des programmes de travaux liées au fait que seuls des travaux de confortement provisoire des appuis du pont de Cosne-sur-Loire, dans l'attente du résultat des études lancées, ne pourront être réalisés en 2018.

Concernant les interventions sur les ouvrages d'art départementaux, suite aux consultations réalisées et au fait que les études préalables sur les problématiques du pont de Cosne-sur-Loire ne seront pas finalisées suffisamment tôt pour permettre la réalisation des travaux en 2018, le programme de travaux doit être modifié comme suit :

- Restauration des appuis du pont de Cosne-sur-Loire : - 150 000 €
- Restauration du mur de soutènement à La-Chapelle-Saint-André : + 28 000 €

- Restauration de l'OA1-241-4 à Saint-Germain-Chassenay sur l'Acolin : + 122 000 €

Ces modifications de programme se font dans le cadre des enveloppes globales préalablement votées. Le détail de ces modifications figure en annexe au présent rapport.

Il vous est proposé :

- d'approuver les modifications du programme de travaux de grosses réparations sur ouvrages d'art,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*M. le Président :* La parole est à M. Flandin.

*M. Flandin :* Le pont de Cosne prend du retard. Le jour où les études auront été menées, il serait bon d'envisager la peinture, car elle commence à souffrir. Si nous étions amenés à intervenir sur le pont, autant faire les deux opérations en même temps, plutôt que d'être obligés de recommencer plus tard.

*M. le Président :* Je pense que les services ont bien noté la proposition de M. Flandin.  
Personne ne s'abstient ou ne s'oppose ?

**Le dossier est approuvé à l'unanimité.**

**RAPPORT N°25 : CANAL DU NIVERNAIS – SECTION CONCEDEE – OCCUPATION TEMORAIRE DPF MAISON ECLUSIERE 14 VL (CHATILLON-EN-BAZOIS) – M. TALMIER JEAN-JACK**

*M. Herteloup :* Il s'agit de renouveler l'occupation de la maison éclusière n° 14VL située sur la commune de Châtillon-en-Bazois, au profit de M. Jean-Jack Talmier, pour une durée de 3 ans.

M. Jean-Jack Talmier sollicite, par courrier en date du 20 avril 2018, le renouvellement de l'occupation de la maison éclusière n° 14VL (commune de Châtillon-en-Bazois) à usage de résidence principale.

Une autorisation pourrait lui être accordée pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, jusqu'au 31 août 2021, avec une redevance mensuelle de 408,23 €.

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser le renouvellement de l'occupation de la maison éclusière n° 14 VL, située sur la commune de Châtillon-en-Bazois, au profit de M. Jean-Jack Talmier, à titre de résidence principale, pour une

redevance mensuelle de 408,23 € et pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 jusqu'au 31 août 2021 ;

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention ci-jointe.

*M. le Président :*

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°26 : CANAL DU NIVERNAIS – SECTION CONCEDEE – OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL – MAISON ECLUSIERE N° 9 VS DE FUSSY – 58000 LA COLLANCELLE – MME AGNES FOURNERET**

*M. Herteloup :*

Il s'agit de renouveler l'occupation de la maison éclusière n° 9VS de Fussy située sur la commune de La Collancelle, au profit de Mme Agnès Fourneret pour une durée de 3 ans.

Mme Agnès Fourneret sollicite, par courrier en date du 18 avril 2018, le renouvellement de l'occupation de la maison éclusière n° 9VS de Fussy (commune de La Collancelle) à usage de résidence principale. Une autorisation pourrait lui être accordée pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2018, jusqu'au 31 juillet 2021, avec une redevance mensuelle de 279,41 €.

Il vous est proposé :

- d'autoriser le renouvellement de l'occupation de la maison éclusière n° 9VS de Fussy, située sur la commune de La Collancelle, au profit de Mme Agnès Fourneret, à titre de résidence principale, pour une redevance mensuelle de 279,41 € et pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 jusqu'au 31 juillet 2021 ;

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la convention ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution.

*M. le Président :*

Y a-t-il des commentaires ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions sur ce rapport ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°27 : TRANSFERT DES RELAIS D'INFORMATION SERVICE (RIS) DE BAZOCHES ET ARLEUF**

*M. Herteloup :*

Le Département de la Nièvre a décidé de procéder à la dépose de ses Relais d'Implantation Service (RIS). Pour ceux situés en

agglomération, il a été demandé aux communes concernées si elles étaient intéressées par le transfert de cet équipement dans leur domaine public.

Ainsi, les communes de Bazoches et d'Arleuf ont fait part de leur souhait de récupérer les RIS situés en agglomération :

- à Bazoches, en bordure de la RD958 ;
- à Arleuf, en bordure de la RD978.

Il vous est proposé :

- de transférer, au profit de la commune de Bazoches, le RIS situé en bordure de la RD 958 en agglomération ;
- de transférer, au profit de la Commune d'Arleuf, le RIS situé en bordure de la RD 978 en agglomération ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les arrêtés correspondants.

*M. le Président :*

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°28 : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS MASSIF CENTRAL  
– RELEVER LE DEFI DEMOGRAPHIQUE**

*Mme Guérin :*

En décembre 2017, le Groupement d'Intérêt Public Massif central a lancé l'appel à projets « Relever le défi démographique ». Compte tenu de la politique volontariste du Département de la Nièvre visant à favoriser l'attractivité des territoires et l'accueil de nouvelles populations, ce dernier a souhaité déposer une candidature pour répondre à cet appel à projets. Il s'agit de mettre en œuvre un plan d'action s'appuyant sur les stratégies d'accueil également mises en place par les territoires, notamment par les Pays et les intercommunalités Bazois Loire Morvan et Morvan, Sommets et Grands Lacs qui ont fait de cette problématique une de leurs préoccupations principales.

Ce plan d'action permettra d'engager des moyens humains et de mettre en place des dispositifs afin de formaliser une véritable stratégie départementale d'attractivité et d'accueil de nouvelles populations.

Au travers de la candidature départementale à cet appel à projets, la collectivité souhaite, si elle est retenue, se faire accompagner financièrement par les partenaires institutionnels que sont l'Europe, l'État et la Région sur la base de ce plan d'action, au titre de deux points :

- Poste coordonnateur du Morvan : 30% du poste de chargé de mission "Accueil de nouvelles populations"
- Convention avec le prestataire néerlandais Quatro Consultant et Coach : organisation de sessions d'accueil.

Sur une somme totale de 260 250 €, le Département solliciterait une aide à hauteur de 182 175 €, tandis que le FEDER pourrait apporter un financement de 50 % (130 125 €), et la Région 20 % (52 050 €).

*M. le Président :*

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **RAPPORT N°29 : VENTE D'UN TERRAIN A CORBIGNY**

*M. Bourgeois :*

Il s'agit d'autoriser la vente d'un terrain non bâti d'une surface de 1 003 m<sup>2</sup>, propriété du Département, sur la commune de Corbigny entre le CER et l'ancienne gare du Tacot.

Le Département de la Nièvre est propriétaire, depuis 1991, d'un terrain à Corbigny qui se trouve précisément entre le CER et l'ancienne gare du Tacot. Ce terrain, cadastré AP 288, d'une surface de 1 003 m<sup>2</sup>, était utilisé comme lieu de dépôt de matériaux pour la gestion des routes départementales.

Depuis la construction du CER en 1992 sur la parcelle voisine, la nouvelle configuration des lieux a rendu peu utile l'usage de ce terrain qui est plutôt attaché à la gare du Tacot. Il pourrait donc être avantageusement cédé pour un meilleur usage. En effet, en décembre 2017 la commune de Corbigny a cédé l'ancienne gare du Tacot à M. Cima qui souhaite réaménager le bâtiment tout en permettant la création d'un musée dédié à l'histoire de l'ancienne ligne du Tacot, mais aussi à l'histoire de l'avion « Emerald », tombé en 1934 et objet d'une stèle commémorative située à proximité.

M. Cima souhaiterait, dans le cadre de son projet global, utiliser ce terrain pour exposer du gros matériel en rapport avec les deux thématiques citées. La cession de ce terrain sans utilité s'avère donc être une bonne opportunité pour le Département et la commune de Corbigny qui soutient l'attrait touristique du projet de M. Cima.

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à vendre la parcelle cadastrée AP 288 d'une surface de 1 003 m<sup>2</sup> située sur la commune de Corbigny à M. Raymond Cima, pour un prix net vendeur de 5 000 € ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération et notamment, in fine, l'acte ou la procuration établi(e), pour la vente, par le notaire désigné par l'acquéreur.

*M. le Président :* Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°30 : VENTE DE L'ANCIENNE GENDARMERIE DE FOURCHAMBAULT**

*M. Bourgeois :*

Le présent rapport vise à retenir le prix et l'acquéreur de l'ancienne gendarmerie de Fourchambault suite à une procédure d'enchères en ligne sur internet.

Conformément à la délibération N°12 de la Commission Permanente du 15 janvier 2018, l'ancienne gendarmerie de Fourchambault a fait l'objet d'une mise en vente aux enchères sur internet, sur le site Agorastore, avec une mise à prix de 252 300 €.

Agorastore permet une diffusion très élargie des biens à vendre, par voie de presse, d'affichage, de médias et sur différents supports du monde immobilier local et national. S'en suit l'organisation d'une période d'enchères en ligne interactives garantissant, à sa clôture, qu'une offre d'acquisition correspondant aux attentes des investisseurs du marché a été produite.

Dans ce cadre, 17 enchères ont été produites pour la gendarmerie de Fourchambault. La meilleure enchère, faite le 20 avril 2018, est celle de M. Régis Dewaele, pour le compte de la SCI Debou. Elle représente un prix de 325 882,35 € net pour le Département. Bien que ce prix soit inférieur à l'estimation d'origine du domaine fixée à 447 000 €, la procédure d'enchères Agorastore permet de motiver la décision de retenir l'offre de M. Régis Dewaele.

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à vendre la parcelle bâtie cadastrée section AN n°109 sise à Fourchambault, constituant l'ancienne gendarmerie, à la SCI Debou représentée par M. Régis Dewaele, gérant, domicilié 60 rue Gambetta, 31110 Bagnères-de-Luchon, au prix fixé de 325 882,35 € net pour le Département,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération et notamment l'acte de vente et si besoin la procuration pour vendre, établis par l'étude notariale qui sera désignée par M. Régis Dewaele.

*M. le Président :*

La parole est à M. Flandin.

*M. Flandin :* Je ne m'oppose pas du tout à cette vente, mais je remarque encore une fois que les Domaines ne sont pas dans les prix du marché. Il faut que cette situation soit évoquée auprès des administrations qui s'occupent de cette question.

*M. le Président :* La parole est à Jacques Legrain.

*M. Legrain :* Connait-on le projet de la SCI derrière cet achat ? Est-ce un projet immobilier ?

*M. Herteloup :* Je n'ai aucune information sur le sujet, mais apparemment ils veulent faire du locatif. La question est de savoir si c'est du locatif du type « habitat social » ou du locatif un peu plus résidentiel, sachant que le site s'y prête bien. Il serait d'ailleurs positif que cela se fasse ainsi ; cela mixerait un peu la nature de l'habitat sur le territoire. Le site est clos, arboré, sécurisé.

*M. le Président :* Le processus sur Agorastore nous prive de notre capacité à discuter du projet.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°31 : COMMUNICATION PAR LE SPORT DE HAUT NIVEAU –  
CONVENTION DE PARTENARIAT TOUR NIVERNAIS  
MORVAN**

*Mme Bézé :* Le Tour Nivernais Morvan se déroulera du 21 au 24 juin 2018, avec cinq étapes, dont un contre la montre par équipe.

Les villes étapes de cette manifestation sont :

21 juin - étape 1 : contre la montre par équipe Saint-Germain-Chassenay (29 km).

21 juin - étape 2 : Semelay - La Machine (97 km)

22 juin - étape 3 : Saint-Léger de Fourgeret - Saint Saulge (158 km)

23 juin – étape 4 : Prémery - Montsauche les Settons (150 km)

24 juin – étape 5 : Tannay - Cosne Cours-sur-Loire.

L'année dernière, nous avons accordé une subvention de 25 000 €.

Nous vous proposons de leur attribuer une subvention de 25 000 € également cette année.



*M. le Président :*

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Cet après-midi nous parlerons du très haut débit avec M. le Préfet et les Présidents des communautés de communes.

La prochaine session aura lieu le 25 juin.

La prochaine réunion de la Commission Permanente aura lieu le lundi 9 juillet. Elle sera présidée par Jocelyne Guérin, car je serai absent.

Merci de votre attention, et bonne journée à tous.